



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 42689

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contentieux financier franco-russe et, plus particulièrement, sur la situation des petits porteurs d'emprunts russes. Il lui rappelle qu'en novembre 1994, puis en mars 1995, lors de chaque rencontre bilatérale, le Gouvernement a rappelé l'importance qu'il attachait au dossier des emprunts russes. Il souhaite aujourd'hui connaître l'état d'avancement de ce dossier et savoir si un règlement définitif est prochainement prévu.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs de titres russes. Les autorités françaises n'ont jamais manqué de rappeler à leurs interlocuteurs soviétiques, puis russes, la nécessité absolue d'aboutir à un règlement satisfaisant de la question des emprunts russes. Il s'agit là d'un dossier de longue haleine sur lequel les autorités françaises travaillent sans ménager leurs efforts. La signature à Paris, le 7 février 1992, du traité entre la France et la Russie a constitué un pas significatif dans le traitement de ce dossier. Depuis lors, chaque rencontre bilatérale a été l'occasion de rappeler l'importance que revêt aux yeux du gouvernement français le règlement de cette question. Le problème a de nouveau été abordé lors des dernières visites, à Moscou, de M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, en janvier puis octobre 1996 et de M. Alain Juppé, Premier ministre, en février 1996. Notre souci de parvenir à un règlement définitif de la question des emprunts russes a été, à ces occasions, une nouvelle fois marqué. En liaison avec le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires étrangères continue de suivre l'évolution de cette question, à laquelle il attache une importance toute particulière. Les associations de porteurs de titres russes seront naturellement consultées si des progrès suffisamment substantiels devaient être constatés.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42689

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4750

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6015